PROCÈS-VERBAL N° 17

Réunion du : **25 OCTOBRE 2021 par messagerie**
Président de la CR : Mickaël HERRIAU
Présents : Hubert BERNARD, Loïc COTTEREAU, Gabriel GÔ, Christian GUIBERT, Jean-Luc MARSOLLIER, Patrick PIOU, Patrick VAUCEL, Grégoire SORIN, CTR, Vincent GARNIER, CTD

1. Appel

Sauf dispositions particulières, les décisions suivantes peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours* à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).
Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée ;
- soit le jour de la transmission de la décision par courrier électronique (avec accusé de réception) ;
- soit le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs ;

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.
Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.
Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.
Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

*Dispositions particulières :
Le délai d'appel est réduit à 2 jours si la décision contestée :
- porte sur l'organisation ou le déroulement de la compétition,
- est relative à un litige survenu lors des 2 dernières journées de la compétition,
- porte sur le classement en fin de saison.

***

Frais de procédure

Les frais exposés par le Centre de Gestion dans le cadre d'une procédure d'appel réglementaire sont prélevés, à l'issue de celle-ci, sur le compte du club appelant sous la forme de frais de dossier forfaitaires dont le montant est fixé à l'Annexe 5 des présents règlements, et affiné selon chaque cas dans les conditions ci-dessous :
- frais de dossier divisé par 2 en cas de réformation, à l'avantage de l'appelant, de la décision dont appel.
- absence de frais de dossier en cas d'annulation de la décision dont appel ou lorsque la faute sera due à une erreur administrative du Centre de Gestion.
En cas d'appel diligenté par un licencié, l'intéressé devra verser les frais susmentionnés au Centre de Gestion compétent et ce, sous huitaine à compter de la notification de la décision. A défaut, sa licence sera automatiquement désactivée et l'intéressé ne pourra enregistrer une nouvelle licence.

2. CHAMPIONNATS REGIONAUX JEUNES – SAISON 2021/2022

- **Reports des rencontres**

Suite aux résultats du 3ème tour de la Coupe Gambardella-Crédit Agricole, la Commission procède à la replanification des rencontres suivantes au **SAMEDI 6 NOVEMBRE 2021** :

CHAMPIONNAT REGIONAL U 19 R1 – GROUPE UNIQUE

- Match n° 23541472 : REZÉ FC / BEAUPREAU CHAP. FC **(16 heures)**

CHAMPIONNAT REGIONAL U 18 R2 – GROUPE A

- Match n° 23542770 : GUÉRANDE MADELEINE / GJ ST JULIEN DIVATTE **(16 heures)**
- Match n° 23542766 : VIGNEUX ES / LES HERBIERS VF **(15 heures)**

CHAMPIONNAT REGIONAL U 18 R2 – GROUPE B

- Match n° 23542832 : LES ESSARTS FC / ERNEE **(16 heures)**
- Match n° 23542833 : GJ LA SUZE-ROËZÉ / NANTES ST MEDARD DOULON **(15 heures)**
- Match n° 23542834 : GJ LUCON USMT ESCL / ANGERS NDC **(15 heures)**

Suite à la qualification des équipes (en gras) pour le 4ème tour de la Coupe Gambardella-Crédit Agricole programmée le Dimanche 31 octobre 2021, la Commission reporte les rencontres suivantes :

CHAMPIONNAT REGIONAL U 19 R1 – Journée du 30.10.2021

- Match n° 23541480 : CARQUEFOU USJA / **BEAUCOUZÉ SC**
- Match n° 23541478 : TRELAZÉ FC / **SAUMUR OFC**
- Match n° 23541477 : ST NAZAIRE AF / **NANTES LA MELLINET**

CHAMPIONNAT REGIONAL U 18 R2 – GROUPE A – Journée du 30.10.2021

- Match n° 23542775 : **GJ PAYS DE CHATEAU GONTIER / MAYENNE STADE FC**

CHAMPIONNAT REGIONAL U 18 R2 – GROUPE B – Journée du 30.10.2021

- Match n° 23542842 : ANGERS NDC / **PORNICHET ES**
- Match n° 23542843 : LES ESSARTS FC / **NANTES BELLEVUE JSC**
- Match n° 23542838 : **CHANGÉ US** / ST SEBASTIEN FC

A FIXER en fonction des résultats du 4ème tour

En cas d'élimination au 4ème tour, les matches seront fixés aux 6 ou 7 NOVEMBRE 2021.

CHAMPIONNAT REGIONAL U 19 R1 – GROUPE UNIQUE – Journée du 23.10.2021

- Match n° 23541470 : **NANTES LA MELLINET** / TRELAZÉ FE
- Match n° 23541474 : LE LOROUX LANDREAU / **BEAUCOUZÉ SC**
- Match n° 23541471 : **SAUMUR OFC** / JS COULAINES

CHAMPIONNAT REGIONAL U 18 R2 – GROUPE A – Journée du 23.10.2021

- Match n° 23542767 : LE MANS SO MAINE / **GJ PAYS DE CHATEAU GONTIER**
- Match n° 23542769 : **THOUARE US** / LA CHATAIGNERAIE AS

CHAMPIONNAT REGIONAL U 18 R2 – GROUPE B – Journée du 23.10.2021

- Match n° 23542835 : **PORNICHET ES** / LA FLÉCHE RC
- Match n° 23542836 : GJ LOIREAUXENCE VAIR / **CHANGÉ US**
- Match n° 23542837 : ST SÉBASTIEN FC / **NANTES BELLEVUE JSC**

Dates reports possibles :

- LES 6 et 7 NOVEMBRE 2021
- LE JEUDI 11 NOVEMBRE 2021
- LES 11 et 12 DECEMBRE 2021

- **Report de match – joueurs sélectionnés**

- Mail du SABLE FC (501991) du 22.10.2021 demandant, qu'en application de l'Article 175 des Règlements Généraux, ayant 3 joueurs retenus en sélection régionale, le match n° 23544809 : ST PHILBERT GD LIEU / SABLE FC du 30.10.2021 et comptant pour le Championnat U 14 R2 – Groupe C soit reporté.

La Commission donne son accord pour ce report et fixe la rencontre au **SAMEDI 6 NOVEMBRE 2021 à 14 heures** (1ère date libre au calendrier).

- Mail de LES HERBIERS VF (507748) du 25.10.2021 demandant, qu'en application de l'Article 175 des Règlements Généraux, ayant plus de 2 joueurs retenus en sélection régionale, le match n° 23544808 : LES HERBIERS VF / GJ PAYS DE CHATEAU GONTIER du 30.10.2021 et comptant pour le Championnat U 14 R2 – Groupe C soit reporté.

La Commission donne son accord pour ce report et fixe la rencontre au **SAMEDI 6 NOVEMBRE 2021 à 16 heures** (1ère date libre au calendrier).

Malgré l'accord intervenu entre les clubs, la Commission ne peut donner son accord pour reporter ces matches au 11 Décembre 2021, la dernière journée de championnat étant fixé aux 4 et 5 décembre 2021 (accessions et rétrogradations pour la 2ème phase).

3. COUPE GAMBARDELLA-CRÉDIT AGRICOLE – SAISON 2021/2022

En l'absence de réserves, la Commission valide les résultats du 3ème tour et organise les rencontres du 4ème tour.

4ème TOUR – DIMANCHE 31 OCTOBRE 2021 à 10 HEURES 30

En application de l'Article 6.2 du Règlement, des rencontres ont été inversées.

1. CHOLET SO / GUERANDE ST AUBIN
2. ST PHILBERT GD LIEU / CHANGE US
3. LA ROCHE VF / POUZAUGES BOCAGE FC
4. THOUARE US / NANTES BELLEVUE JSC
5. SAUMUR OFC / MAYENNE STADE FC
6. GJ PAYS DE CHATEAU GONTIER / LE POIRE SUR VIE
7. NOZAY OS / CARQUEFOU USJA
8. CHATEAU GONTIER FC / FONTENAY VF
9. BEAUCOUZE SC / NANTES LA MELLINET
10. GJ GUEMENE DON F. / LE MANS VILLARET AS
11. LA CHAPELLE HEULIN FCEV / ST NAZAIRE AF
12. PONT ST MARTIN FCGL / PORNICHET ES

FINALES REGIONALES - DIMANCHE 7 NOVEMBRE 2021 à 10 HEURES 30

1. Vainqueur Match 1 / Vainqueur Match 2
2. Vainqueur Match 3 / Vainqueur Match 4
3. Vainqueur Match 5 / Vainqueur Match 6
4. Vainqueur Match 7 / Vainqueur Match 8
5. Vainqueur Match 9 / Vainqueur Match 10
6. Vainqueur Match 11 / Vainqueur Match 12

Le Président de la C.R.,
M. HERRIAU

La Secrétaire de séance,
N. PERROTEL